



Syndicat  
National des  
Professionnel·le·s  
de la Petite Enfance

# COMMUNIQUÉ

Marolles-sur-Seine, le 22 septembre 2022

Le ministre a pris la parole ce matin, comme il l'avait promis, pour annoncer au Comité de Filière Petite Enfance, présidée par Elisabeth Laithier, sa feuille de route pour les mois à venir pour le secteur de la petite enfance.

Le SNPPE, à cette occasion, réitère les attentes qu'il porte à la lumière des convictions énoncées par Jean-Christophe COMBE.

## RECONNAISSANCE et REVALORISATION SALARIALES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Pour le SNPPE, le ministre des Solidarités prend encore une fois le problème à l'envers.

En énonçant la question des salaires qu'à la fin de son discours, en expliquant que la démarche qu'il veut initier prendra au minimum... 9 mois, il minimise l'urgence de la revalorisation salariale attendue dans la petite enfance. Rappelons que ces métiers sont sous-payés depuis trop longtemps, que les professionnel·le·s, en quasi totalité des femmes subissent en permanence la non-reconnaissance de leur métier, les clichés de genre, et dorénavant une inflation qui met à mal un pouvoir d'achats déjà très réduit.

Le SNPPE prend aux mots le ministre. Si l'État est prêt à accompagner financièrement des revalorisations salariales, il n'y a pas besoin d'accoucher dans 9 mois d'un énième état des lieux pour prendre des décisions ! Les constats sont là. Il faut agir immédiatement !

Cette reconnaissance viendra aussi d'une amélioration conséquente des conditions de travail. Le SNPPE a travaillé sur les risques professionnels dès sa création avec la CARSAT et l'INRS<sup>1</sup>. Il ne peut donc qu'approuver cette attente ministérielle et espère qu'elle se concrétisera par des avancées substantielles. La liste de situations à risque est encore bien trop longue : port de charge répétitif, nuisances sonores, sols glissants ou encombrés par des jouets, risques psychosociaux, contacts quotidiens avec des enfants potentiellement malades, avec du linge ou des couches souillés, utilisation de produits ménagers et de produits de toilette, etc.

## ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DU 29 JUILLET

Nous sommes sur le terrain. Nous vivons la pénurie de professionnel·le·s au quotidien. Comment peut-on imaginer pouvoir, de manière efficace et sans que cela ne se fasse au détriment des enfants en plus, former des personnes sans aucune expérience, sans aucune connaissance de l'enfant, de son développement, des contraintes de la collectivité ?

<sup>1</sup> <https://snppe.fr/les-risques-professionnels/>

Le SNPPE ne s'est pas créé pour se faire l'écho de la bonne parole ministérielle. Il a vu le jour pour porter la voix des professionnel·les qui l'ont rejoint et qui le soutiennent. Les craintes sont là. Elles sont bien réelles et justifiées. Nous ne les taïrons pas.

Quoi qu'en dise le ministre, ce n'est pas avec quelques jours d'accompagnement dans l'année que l'on forme un·e professionnel·le de la petite enfance.

Quant à la VAE (Validation des Acquis par l'Expérience), comment peut-il penser qu'une auxiliaire de puériculture (AP), par exemple, au bout d'un an d'expérience pourra obtenir un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants (EJE) en 3 mois ? La VAE est un parcours de réflexion également nécessaire à l'obtention du diplôme, un temps de réflexion pour changer sa posture professionnelle, pour la faire évoluer. Une VAE en 3 mois seulement avec un an d'expérience équivaut à brader la formation d'EJE ou bien dire qu'on envoie les AP vers l'échec.

Le SNPPE renouvelle sa demande d'abroger l'arrêté du 29 juillet 2022. En effet, nous sommes curieux de savoir sur quelles études le ministre s'appuie, pour préconiser l'encadrement des enfants par du personnel non qualifié ?

Pour faire face à la pénurie de personnel en crèches en sa qualité de ministre de la "Petite enfance", M. Combe aurait pu aussi, décider d'augmenter le pourcentage de diplômés (comme le fait le Danemark<sup>2</sup>, avec une augmentation de 50% à 80% des professionnel·les au niveau Bac+3 entre 2022 et 2024) et baisser le ratio d'encadrement comme le préconise le rapport de la commission des 1000 premiers jours remis en 2020. Il n'en est rien.

***“Pour réussir, nous devons jouer collectif et agir chacun en responsabilité.”***

Le SNPPE reprend les propos du ministre à son compte. Quand est-ce que le ministre nous a reçus depuis sa prise de fonction ? Quand a-t-il pris le temps de nous recevoir pour nous écouter, pour que nous puissions échanger nos réalités et ainsi avancer dans l'écoute et la bienveillance, si chères aux professionnel·les de la petite enfance ?

Heureusement que les professionnel·les restent justement groupé·es depuis des années, solidaires face à la crise sanitaire, à la pénurie de professionnel·les, sinon, cela ferait bien longtemps que le secteur de la petite enfance se serait écroulé ! Si nous ne l'avions pas joué "groupé", nous en serions où, à votre avis, M. Combe ???

**LE SNPPE APPELLE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNEL·LE·S  
DE LA PETITE ENFANCE À REJOINDRE  
LA MOBILISATION NATIONALE PORTÉE PAR LE COLLECTIF  
“PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE” LE 6 OCTOBRE.**

contact : [contact@snppe.fr](mailto:contact@snppe.fr)

Internet : <https://snppe.fr/>

---

<sup>2</sup> <https://www.uvm.dk/aktuelt/nyheder/uvm/2020/dec/201206-ny-aftale-sikrer-minimumsnormeringer-et-styrket-tilsyn-og-mere-uddannet-paedagogisk-personale>